



## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.- TTC pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du collège des Forges**

(du 14 février 2024)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

Le terrain du collège des Forges est utilisé par le club de football FC Le Parc et l'Ecole, ainsi que par la population en dehors de la présence de ces deux principaux utilisateurs. Il est moteur d'une certaine dynamique dans un quartier qui compte une grande diversité socioculturelle.

La pelouse synthétique du terrain de football du collège des Forges date de 2009. Celle-ci est aujourd'hui en très mauvais état et cela s'explique notamment par le fait que la durée de vie normale, estimée à environ 10 ans, a déjà été dépassée depuis plusieurs années. Afin de vérifier la conformité du revêtement, la pelouse est soumise à des tests tous les 4 ans qui reposent sur les exigences de l'ASF (Association Suisse de Football).

Une visite de conformité réalisée en 2022 par un laboratoire spécialisé démontre qu'elle ne répond plus aux critères fixés pour les matchs de la ligue amateur. Les valeurs concernant le roulement du ballon, l'absorption des chocs et la résistance rotationnelle ne peuvent plus être respectées.

## **Etat des lieux**

Avec le temps, la pelouse a perdu sa hauteur de fibre, ce qui a augmenté considérablement le risque de blessures pour les sportif-ive-s (claquages, déchirures, ...). En outre, elle se décolle et est déchirée à différents endroits, laissant apparaître la sous-couche de souplesse. Différentes interventions ponctuelles de taconnage du tapis synthétique ont été nécessaires pour permettre un maintien de l'activité.

Au-delà des aspects sécuritaires et réglementaires, la prolongation de l'utilisation causera très rapidement des dégâts à la sous-couche de souplesse et occasionnera des coûts supplémentaires lors du remplacement de la pelouse.

## **Stratégie de développement des terrains de football**

La Ville a entrepris en 2008 le premier remplacement d'un gazon naturel par une pelouse synthétique. Celle-ci permet de jouer dans de meilleures conditions, puisqu'elle offre une résistance à l'eau sous toutes ses formes (pluie, neige, givre, ...) et permet un usage quasi annuel.

L'entretien est facilité (pas de tonte, pas d'usage d'engrais, pas de marquage des lignes, ....) mais n'est pas pour autant inexistant. En effet, l'entretien d'un gazon artificiel (nettoyage, brossage, décompactage, redressement de la fibre, ...) est fondamental pour des raisons de sécurité, de performance et de longévité.

Suite à cette première expérience positive au collège de la Charrière, deux autres pelouses synthétiques ont été posées en ville de La Chaux-de-Fonds, au collège des Forges en 2009 et au stade principal de la Charrière en 2011.

Lorsque la mise aux normes d'un terrain sera exigée, la Ville saisira cette opportunité pour continuer à proposer l'implémentation de nouvelles pelouses synthétiques dans toute la mesure du possible.

## **Situation actuelle et utilisation des terrains**

La Ville dispose actuellement de 10 terrains qui permettent la pratique du football, dont 3 sont équipés d'un revêtement synthétique (cf. tableau ci-dessous).

8 clubs de football, totalisant 63 équipes, utilisent les différentes infrastructures, auxquels vient s'ajouter la cellule de formation de la Xamax Academy pour les Montagnes neuchâteloises (anciennement team ANF).

<b>Nom des terrains</b>	<b>Type de pelouse</b>
La Charrière - principal	Synthétique (datant de 2011)
La Charrière A	Végétale
La Charrière B	Végétale
La Charrière – athlétisme	Végétale
La Pâquerette	Végétale
Patinage	Végétale
Collège de la Charrière	Synthétique (remplacé en 2023)
Les Forges	Synthétique (datant de 2009)
Les Foulets A	Végétale
Les Foulets B	Végétale

<b>Clubs</b>	<b>Nombre d'équipes *</b>
FC Le Parc	16
FC Etoile	13
FC Floria & FC Kosova	11
FC Deportivo	9
FC La Chaux-de-Fonds	9
FC Superga	4
FC Lusitanos	1

\* Source ANF : Association Neuchâteloise de Football

La politique de la Ville concernant l'utilisation des terrains va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la commune puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

Le terrain de football du collège de la Charrière abritant le FC Superga et FC Lusitanos, équipé d'un revêtement synthétique tout neuf, est donc régulièrement utilisé, notamment lorsque la météo met à rude épreuve les terrains végétaux, par d'autres clubs de la ville (FC Floria, FC Deportivo, FC Etoile et Rugby Club).

Les terrains de football étant tous utilisés dans les mêmes créneaux horaires (de 17h00 à 21h00 environ) et certains n'étant pas homologués pour les matchs (terrain du Patinage par exemple), la situation est actuellement saturée. Malgré l'utilisation d'un logiciel permettant d'optimiser la mise à

disposition des installations, le Service des sports a de la peine à répondre aux besoins et attentes des clubs.

Afin de ne pas accentuer le déficit de surfaces footballistiques, il est proposé de remplacer cette surface synthétique et ainsi garantir l'offre qui prévalait jusqu'à présent. Comme mentionné ci-dessus, le FC Le Parc compte 16 équipes et figure donc comme le plus grand club formateur à La Chaux-de-Fonds. Celui-ci est très actif dans le développement du football féminin, notamment en collaboration avec le FC Etoile.

### **Enjeux liés à la mixité d'usage des terrains synthétiques**

L'abandon de déchets autour et sur le terrain, le non respect des horaires d'entraînement des clubs de la part de certains groupes de personnes qui ne quittent l'aire de jeu et l'introduction de certains engins interdits sur la pelouse (cyclomoteurs, vélos, trottinettes, ...) sont les principaux problèmes signalés et obligent le Service des sports à intervenir ponctuellement au collège de la Charrière et de manière un peu plus rare au collège des Forges.

En complément de certaines mesures prises en 2023, telles que la mise en place de nouveaux panneaux d'information, de la fermeture des portails d'accès aux terrains (l'accès des personnes reste possible par les différentes écoutilles présentes dans la clôture mais évite l'introduction des 2 roues) et de l'augmentation du nombre de passages hebdomadaires pour le ramassage des déchets, une présence de l'ASAP (Service d'accueil, de soutien et d'accompagnement de proximité) est déjà planifiée en 2024 pour créer un dialogue constructif avec les jeunes de 10 à 25 ans.

Cette infrastructure favorise la pratique du sport, contribue à la cohésion sociale et revêt un caractère intégratif. En raison des avantages évoqués ci-dessus, nous pensons que cela vaut la peine de continuer à rendre les terrains des collèges de la Charrière et des Forges également accessibles à la population, notamment durant les vacances scolaires, les après-midis entre la fin des heures scolaires et l'arrivée des clubs à 17h00.

Le terrain de football du collège des Forges est complémentaire aux engins de Street Workout et autres installations sportives (terrain de basket et tables de tennis de table) faisant partie de l'Espace nature et communautaire des Forges. Tout cet ensemble est susceptible de faire des Forges le moteur d'une dynamique de quartier.

## Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est une pelouse synthétique sans remplissage type Pur turf 32 Extrême, conforme aux normes de l'ASF et EN 15330 et homologué jusqu'en 2<sup>e</sup> ligue interrégionale et ligue nationale A pour le football féminin. Ce choix est adapté à un terrain dont la robustesse de son revêtement doit permettre d'assurer un usage mixte (entraînements et matchs de football, scolaire et population).

La durée de vie de ce type de revêtement est estimée à environ 10 ans.

## Travaux et coûts :

Description	Coûts
Travaux préparatoires	CHF 107'000.00
Gazon synthétique sans remplissage	CHF 460'000.00
Divers et imprévus 5%	CHF 28'350.00
<b>Total</b>	<b>CHF 595'350.00</b>
TVA 8.1%	CHF 48'223.35
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 643'573.35</b>

L'estimation des coûts est établie sur la base d'un avant-projet avec un degré de précision de +/- 10%. Le crédit sollicité est ainsi arrondi à CHF 650'000.-.

Le crédit octroyé en 2022 par le Conseil général pour le remplacement du terrain synthétique du collège de la Charière s'élevait à CHF 510'000.- TTC pour une surface de 5'600 m<sup>2</sup>. A titre de comparaison, le prix au m<sup>2</sup> était de CHF 91.10, contre CHF 87.60 pour le terrain du collège des Forges qui présente une surface totale de 7'420 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la valeur du marché, un appel d'offres respectant les dispositions fédérales et cantonales en matière de Loi sur les Marchés publics sera organisé pour adjuger les travaux.

## **Calendrier des travaux**

L'objectif est de faire réaliser ces travaux pendant la pause du championnat de football à fin juin 2024. La durée des travaux est estimée à 6 semaines environ.

## **Conséquences sur les finances et subventions**

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission de la LoRo-Sport Neuchâtel ; une éventuelle aide financière à caractère exceptionnel, selon le nouveau règlement de ladite commission, sera portée en déduction du crédit sollicité.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 10% (10 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 650'000.- x 10%	CHF	65'000.--
Intérêts 2.5% à charge de la Ville	CHF	8'100.--
<b>Soit une charge annuelle moyenne de :</b>	<b>CHF</b>	<b>73'100.--</b>

Cet investissement a été inscrit au budget 2024 pour un montant de CHF 650'000.- TTC.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

La dépense relative au projet planifié dans le présent rapport ne présente aucun impact sur les effectifs puisqu'il s'agit de rénover le revêtement d'une infrastructure déjà existante et entretenue par le Service des sports.

## **Collaboration intercommunale**

Néant.

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation**

Le projet qui est soumis à votre Autorité répond au programme de législation du Conseil communal du mois de mai 2021, plus particulièrement aux chapitres "Une ville aux infrastructures sportives modernisées" et "Une ville durable aux espaces publics pour tous".

### **Éléments relatifs au développement durable**

#### a) Aspect environnemental

Une pelouse en gazon artificiel est composée de deux éléments essentiels, les brins de plastique qui imitent le gazon, fabriqués à partir de polymères (plastique) et le support à base de latex appelé "tuftage". En fonction du type d'utilisation souhaitée, les pelouses peuvent être choisies sans remplissage ou au contraire avec un remplissage de type organique comme du liège entièrement naturel. Il convient de relever que la pelouse en place au collège des Forges est sans remplissage et sera remplacée par un même modèle. Une pelouse synthétique ne nécessite pas d'arrosage ni d'ajout d'engrais phytosanitaires. Afin de réduire l'empreinte sur l'environnement, le gazon synthétique remplacé sera recyclé en plastique utilisé par l'industrie.

À noter également que le terrain du collège des Forges a été équipé en 2023 d'un tout nouveau système d'éclairage LED plus économe en matière de consommation électrique.

#### b) Aspect social

Le remplacement de cette pelouse contribue au soutien de notre Ville aux clubs sportifs, mais également à l'équilibre social et à l'intégration, puisque l'accès au terrain reste possible en dehors des heures d'entraînement et de matchs. Il offre ainsi un espace de jeu privilégié à celle et ceux qui souhaitent pratiquer un sport en plein air et libre accès.

#### c) Aspect économique

Les effets positifs de l'activité physique sur l'état de santé des individus et sur les coûts de la santé font partie des principaux piliers d'une politique du sport.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le remplacement de cette pelouse synthétique permettra de continuer à répondre aux besoins exprimés par les différents clubs de football de la ville.

**Préavis de la Commission des sports**

Lors de sa séance du 2 novembre 2023, la Commission des sports avait été saisie des investissements 2024. Elle avait donné un préavis favorable au projet de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du collège des Forges, sans remarques particulières et en recommandant son acceptation par le Conseil général. Le 12 février 2024, elle a été à nouveau consultée et a préavisé favorablement le rapport à l'unanimité avec 8 voix.

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 650'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder au remplacement de la pelouse synthétique de football du collège des Forges. Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du service 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 10%.

**Article 4.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
Ilinka Guyot

La secrétaire  
Carmen Brossard